



Bulletin n°25

# Le journal du Snuep-Fsu Versailles

38 rue Eugène Oudiné 75013

PARIS 07 60 18 78 78

Rafikha BETTAYEB  
Olivier GUYON  
Co-secrétaires académiques

EDITO

## Mobilisons-nous !

Les fortes mobilisations de la profession dans la dernière période montrent le rejet massif de la vision libérale du ministre pour l'éducation nationale. Elles réussissent à toucher les parents d'élèves qui s'inquiètent de son impréparation : mise en œuvre à l'aveugle des réformes du lycée, du baccalauréat, de Parcoursup (qui n'a pas évolué de sa version primaire), recours à des étudiants non formés pour enseigner. Les actions diversifiées et parfois spectaculaires, avec de bons relais médiatiques, ont partout permis de marquer des points, et probablement de gagner la bataille de l'opinion. Le gouvernement, en difficulté sur les thèmes éducatifs comme face au mécontentement populaire, a choisi de rester sourd, et multiplie les provocations en remettant au premier plan la réforme de la Fonction Publique. La place des services publics a fait irruption dans le débat national, et

a amené le gouvernement à dévoiler plus nettement l'ampleur de son projet de société libéralisée et de mise à bas des conquêtes sociales, en bâillonnant par exemple la parole syndicale ou toute critique individuelle de la réforme. Objectif ultime : la réforme des retraites, prudemment repoussée au-delà des prochaines échéances électorales. Il n'a désormais plus d'autre stratégie que la recherche du KO social. Le mouvement syndical, dans l'unité la plus large, doit faire converger les oppositions aux projets violemment régressifs que porte le pouvoir. L'action massive sera nécessaire, pour dire notre attachement à un modèle qui échappe à la mise au pas libérale, en appelle à d'autres valeurs et à un avenir juste et solidaire. La période qui s'ouvre sera probablement décisive : on y mesurera l'importance de la bataille qui commence. autour de

### AU SOMMAIRE

Page 1	Edito,
Page 2-3	Actu nationales
Page 4	CTA du 17 janvier
Page 5	CTA du 21 mars
Page 6	Avancement accéléré
Page 7	Classe exceptionnelle
Page 8	Carte des formations
Page 9	2 <sup>ème</sup> HS imposée
Page 10	Calendrier
Page 11	Bulletin d'adhésion

l'éducation, sur le statut, du rôle et de la place des Services Publics. Ils sont nos meilleures chances pour relever les défis collectifs, sociétaux et environnementaux.

**Sachons le dire, plus haut et plus fort, le 18 mai pour la Fonction Publique.**

## Actualités Nationales

### DES REFORMES QUI DEGRADENT NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ...

Nous sommes maintenant au mois de mai, la plupart des lycées professionnels de l'académie de Versailles ont été conviés, à des journées de formation sur la mise en place de la co-intervention, du chef d'œuvre voire des programmes. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, comme nous le redoutions depuis le début, c'est bien la pagaille la plus totale qui semble se profiler pour la rentrée 2019. Les enseignants doivent s'approprier ces dispositifs pédagogiques prétendument pertinents, essayer d'élaborer des contenus alors même que les programmes viennent de sortir et tout cela pour dans ... 3 mois.

Ces dispositifs vont contraindre les chefs d'établissement à multiplier les mises en barrettes avec les conséquences prévisibles sur les emplois du temps des élèves et des collègues. Mais les conditions de travail des personnels sont-elles si importantes ?

Pour les programmes, conformément à l'idéologie ministérielle et au scientisme qui l'habite (neurosciences), non seulement c'est concomitamment un appauvrissement des contenus et la baisse des horaires qui sont maintenant actés, mais c'est surtout le numérique qui en vient à occuper une place centrale en contradiction avec la réalité des établissements. En effet, combien de salles informatiques sont disponibles dans chaque établissement pour chaque

classe ? Quelle est la qualité des réseaux internet et leur efficacité ?

En tout état de cause, axer les programmes sur un enseignement par et pour le numérique est irréaliste et sera générateur d'inégalités entre les établissements et entre les territoires.

Mais, une nouvelle fois, est-ce si important ?

Si cela ne marche pas (ce qui est évident) les PLP se verront renvoyer la responsabilité de l'échec de la réforme (qui n'aura pourtant pas été sérieusement concertée avec les personnels et les organisations syndicales).

Enfin, c'est avec beaucoup d'inquiétude que nous voyons s'accumuler tous ces projets de lois tels que « L'école de la confiance », « La liberté de choisir son avenir professionnel », la réforme de la voie professionnelle et de la fonction publique... Pourtant rejetés par le Conseil Supérieur de l'Éducation, les nouveaux programmes ont été publiés au journal officiel, entérinant ainsi, après la perte d'horaire, la perte de sens. Alors que, instance après instance, les représentants des personnels rejettent massivement les différents projets, grilles, programmes, le ministère fait fi de leur avis et passe en force. Comment parler d'école de la confiance dans ce cadre. En réalité, il ne s'agit donc pas de concerter mais d'imposer à tous les niveaux une vision dépassée de

l'école qui n'a qu'une seule logique budgétaire.

Cette approche est particulièrement inquiétante dans le cadre de la réforme de la fonction publique. En effet, le recrutement massif des contractuels non fonctionnaires à tous les niveaux de la fonction publique est un danger. Il vise à éteindre les statuts qui régissent ces organismes. Comme le disait Anicet Le pors dans le journal l'humanité « Il y a à terme un risque de privatisation de l'appareil d'État, de captation de l'action publique par le privé. Cette réforme va brouiller les finalités et spécificités du service et de la fonction publics, qui sont celles de l'intérêt général. Si d'autres mentalités s'imposent, dont le souci de rentabilité venant du privé, il y aura dégradation des services. Le danger est de voir se développer des conflits d'intérêts, du clientélisme et de la corruption, dont la fonction publique française est en grande partie préservée ».

Plus que jamais, nous devons nous opposer frontalement pour garder ce qui a fait depuis 1946 l'esprit de la fonction publique à savoir que le statut de 1946 (comme celui de 1983) est né pour consolider la conception du fonctionnaire-citoyen, qui s'oppose à celle du fonctionnaire-sujet qui a prévalu du XIX<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XX<sup>e</sup>. Une nouvelle fois, Comme le disait Anicet Le pors « Dans la conception citoyenne, il est bien

affirmé que le fonctionnaire doit exécuter les tâches qui lui sont confiées dans le cadre de l'intérêt général, avec une marge d'appréciation. Jamais il ne se comporte en obéisseur soumis à des ordres. Il a la responsabilité de se conformer aux instructions, mais n'est pas délié de sa propre

responsabilité. S'il considère qu'une consigne est illégale ou contraire à sa mission, il doit refuser de l'exécuter. Nous sommes ici très loin de l'idéologie managériale et de ses seuls indicateurs de rentabilité et de performance, qui enferment dans l'infantilisation, l'intimidation et la perte de sens. Je précise en outre que

le statut de la fonction publique n'est pas un blanc-seing. Il protège de l'arbitraire politique, mais pas de sanctions, en cas de manquements, qui vont jusqu'à la révocation, pratiquée chaque année. »

Au fond, n'est-ce pas cela que l'on appelle la confiance ?

## Le SAMEDI 18 MAI, toutes et tous mobilisé-es

**Le 18 mai prochain les enseignants et les enseignantes avec les parents d'élèves seront de nouveau dans la rue à Paris pour obtenir l'abandon du projet de loi « école de la confiance ».**

Le SNUEP aura une place spécifique dans le cortège de samedi, au début, juste après la région sud-ouest.

Le collectif *Touche pas à mon LP* sera juste derrière nous.

Le SNUEP-FSU a travaillé à la visibilité du cortège SNUEP-Voie pro.

- en plus du ballon SNUEP, il y aura
- une trentaine de panneaux (lettres SNUEP ou slogans)
- une bâche de 3m\*8m
- des combinaisons blanches
- des drapeaux
- le mégaphone

Les conditions sont donc réunies pour la réussite de cette mobilisation.

Partout en France, depuis de nombreux mois, les actions locales se multiplient, démontrant l'ancrage et la vigueur de la mobilisation de tous les personnels contre les réformes : loi sur l'école de la confiance, lycée Blanquer, enseignement professionnel et Fonction publique. Pour la FSU, il est temps de montrer que le gouvernement ne peut pas poursuivre sa politique de destruction de l'Éducation nationale.

Non, les enseignantes et les enseignants, mais également les familles et de nombreux élus ne veulent pas de cette modification radicale de la structuration de l'école avec la mise en place des « établissements des savoirs fondamentaux ». Ils dénoncent le cadeau fait à l'école privée avec l'instauration de l'instruction obligatoire à 3 ans. Et ils n'acceptent pas la possibilité de voir confier des classes à des étudiantes et étudiants sans formation.

De même la profession refuse que soit remise en cause sa liberté d'expression comme le laisse à penser l'article 1 de la loi sur « l'école de la confiance ».

La course de fond « éducation » a commencé avec la loi relative à l'Orientation et à la réussite des étudiants de mars 2018 pour se poursuivre avec les réformes du lycée et du baccalauréat de juillet 2018. En septembre 2018 sortait la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », confiant l'information sur l'orientation scolaire aux Régions, et imposant aux lycées professionnels d'accueillir dans les mêmes classes élèves et apprentis. Puis vint la réforme de la voie professionnelle, diminuant les horaires des enseignements généraux (novembre 2018, avril 2019). Ainsi s'empilent des réformes qui remettent en cause 30 ans de démocratisation.

## Actualités Versailles

Comité technique académique du 17 janvier 2019

**Plus d'élèves, moins d'enseignants et plus d'heures supplémentaires.**

L'académie de Versailles va encore cette année accueillir 5676 élèves de plus dont 4159 dans les collèges, 691 dans le second cycle général et technologique et 363 au sein de la voie professionnelle.

Les dernières années de hausse continue des effectifs se sont traduites par une augmentation des moyens permettant de maintenir le taux d'encadrement à l'identique. Nous avons cessé de dénoncer cette situation et plaider pour qu'enfin une amélioration des conditions de travail par l'intermédiaire d'une baisse des effectifs puisse être actée. C'est l'inverse qui est en marche avec, d'un point de vue politique, cet unique objectif de suppressions de 50 000 postes au sein de la FPE d'ici 2022(CAP22). Comment construire une politique éducative ambitieuse lorsque seul cet objectif dernier sert de cap ?

Le ministre Blanquer et sa représentante au sein de l'académie de Versailles la Rectrice Avenel vont même jusqu'au cynisme en liant l'augmentation des salaires à l'accomplissement d'heures supplémentaires. Cette phase nous fait faire un bon retour en arrière avec la réactivation du fumeux et très sarkozyste « travailler plus pour gagner plus ». Nous avons donc rappelé notre opposition à cette politique, qui n'est qu'un leurre de revalorisation et qui sert avant tout à détruire des postes alors même qu'il y a urgence à assouplir le ratio HP/HSA dans bon nombre d'établissements.

En réalité, le gouvernement nous rejoue le débat salaire contre emplois, alors même que de nombreux économistes ont montré que l'enjeu n'était pas de choisir entre salaire et emploi mais bien de se donner les moyens de financer les deux.

### TRADUCTION SUR VERSAILLES

Lors du CTM de décembre 2018, le Ministre a proposé des documents chiffrant les suppressions d'emplois à 365, pour mieux se poser en défenseur du service public de l'Education préservé dans un cadre budgétaire contraint. Cette posture ne tient pas longtemps : le Ministère fait le choix de transformer l'équivalent de 2085 emplois en heures supplémentaires, ce qui revient bien, au final à supprimer près de 2450 emplois.

Au sein de l'académie Versailles, c'est exactement la même logique qui a été utilisée. Mais cette communication institutionnelle n'a pas tenu longtemps non plus devant la réalité des chiffres. Contrairement aux annonces faites apparaissant sur les documents du CTA (le vocabulaire utilisé est d'ailleurs bien choisi on parle « abondement de 141 ETP en moyens d'enseignement »). Ce ne sont donc finalement pas 141 emplois qui sont créés mais 184 qui sont supprimés et transformés en HSA, donc des emplois de papier et non des ETP dans les établissements, et en définitive 43 emplois en moins (voit tableau ci-dessous) dans les établissements pour accueillir plus d'élèves. Cela ne peut se traduire, dès la rentrée prochaine, que par une nouvelle dégradation des conditions de travail.

Année	Heures poste (HP)	Heures supplémentaires annuelles (HSA)	HP + HSA	Effectifs second degré
2018	586258	69219	655478	438971
2019	585497	72471	657968	444163
Solde	-761 (-43ETP)	+3252 (+184ETP)	+2490(+141ETP)	

## CONSEQUENCES SUR LES POSTES DE PLP.

Comme chaque année, nous avons demandé le solde précis concernant les postes de PLP lors du CTA de janvier. Cette année encore, le rectorat est dans l'impossibilité de nous fournir un objectif chiffré, car d'après leurs dires, les modalités de calcul ne le permettent pas. Il est toujours assez curieux de constater que c'est tout à fait possible dans d'autres académies. En outre, il y a deux années, le secrétaire général avait, après de nombreuses interventions de notre part, fini par lâcher la valeur de -7ETP. Autrement dit, il s'agit plus ici d'un manque de transparence et non d'une difficulté technique.

Nous avons donc, afin d'avoir un minimum de lisibilité sur la situation des PLP, fait l'étude des documents départementaux transmis en Mars.

Il s'avère donc que, la voie professionnelle (sans prendre en compte les ajustements suite aux CTSD) va, à elle seule, rendre 40 ETP. Sans aucune surprise, suite à la contraction de l'offre de formation en GA, la discipline la plus touchée par les suppressions est la spécialité GA avec - 22ETP. Viennent derrière les enseignements généraux qui l'accompagnent à savoir lettres-histoire (-5), lettres-anglais (-3), lettres-espagnol (-6) ou les enseignements artistiques (-3).

Les effets concomitants des nouvelles grilles horaires et de la multiplication des heures supplémentaires ont pour objectif la suppression de 2600 ETP de PLP à 3 ans. La situation sur l'académie de Versailles de cette année montre à quel point cet objectif est réel et atteignable. Plus que jamais, il est donc nécessaire de défendre nos conditions de travail.

### Comité technique académique du 21 mars 2019 Comment faire plus sans aucun moyen

Alors que l'académie de Versailles, comme nous l'avons déjà indiqué dans l'article sur les moyens enseignants, va accueillir plus d'élèves (5676 élèves) à la rentrée 2019, nous déplorons une nouvelle fois que cela se fasse au mieux sans aucun moyen pour les infirmières, assistantes sociales et CPE voire, comme c'est le cas pour les emplois administratifs, par un retrait d'emplois.

Que vont faire les infirmières et AS ?

Elles vont simplement continuer d'être placées dans des situations professionnelles intenable en courant d'un établissement à un autre, sans possibilité de mener, dans des conditions satisfaisantes, un travail de fond avec les équipes pédagogiques. Pour les assistantes sociales, la situation est identique. Il est à noter que les premières victimes de cette situation seront forcément les enfants qui vivent dans les conditions les plus précaires autrement dit les élèves des lycées professionnels.

Pour les CPE, alors que la situation est tendue dans de nombreux établissements et que, plus que jamais, cela nécessiterait des moyens supplémentaires, force est de constater que le plafond d'emplois est reconduit à l'identique. Il est clair que, dans ces conditions, il ne peut pas y avoir d'amélioration du suivi de nos élèves.

Pour les emplois administratifs, c'est pire encore car le PLF 2019 a prévu pour la rentrée 2019 à l'échelle nationale un retrait de 400 ETP. L'académie de Versailles devra elle supporter un recul de 16ETP dont 9 dans les grosses structures et 7 dans les EPLE alors même que les services des rectorats, des DSDEN, des collèges et des lycées souffrent déjà d'un manque cruel de personnels, vestige funeste des années de suppressions de postes sous la mandature de Nicolas Sarkozy.

Renouer avec ce choix politique est irresponsable et ne peut que mettre les agents en souffrance.

A travers ce constat bien sombre sur les moyens non-enseignants, nous ne pouvons que trop bien lire cette politique libérale qui vise un seul et unique objectif, diminuer les effectifs, mettre à mal le service public d'Education et dégrader la situation des personnels.

Nous continuerons à nous opposer frontalement à cette politique.

## CAPA avancement accéléré

La CAPA d'avancement d'échelon pour l'année 2018-2019 s'est tenue au rectorat de Versailles le vendredi lundi 18 février 2019.

Dominique et Rafikha sont intervenus pour demander l'étude des situations des collègues n'ayant pas eu de rendez-vous de carrière (pour cause de congé de maternité, congé parental, congé maladie, congé de formation...).

En effet, nous constatons que les collègues qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière se retrouvent pénalisés puisqu'ils sont classés à la fin du projet d'avancement. La méthode suivie, doit être revue, car ne demander qu'aux corps d'inspection de se prononcer, ce n'est pas respecter le principe de double regard auquel la FSU est attachée. D'ailleurs, lors du GT (groupe de travail) préparatoire, il n'a pas toujours été possible d'avoir l'avis littéral, ce qui ne permet pas d'avoir une lisibilité de l'avis rendu. D'autre part, si certains corps d'inspection ont joué le jeu, ce n'est pas le cas de tous. Il est inadmissible d'avoir des motivations de refus d'avancement, non sur la qualité du travail du collègue, mais sur le fait qu'il soit venu récemment dans l'échelon. Il est indispensable de revoir cette procédure binaire qui consiste à placer les collègues qui n'ont pas eu un rendez-vous de carrière au niveau de ceux qui ont un avis excellent ou en dessous de ceux qui ont un avis à consolider, ce qui est difficile à comprendre.

### Nous vous rappelons que :

Les collègues promouvables qui ont atteint la durée requise dans l'échelon détenu sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 août 2019 sont promus automatiquement à l'échelon supérieur (sauf passage au 7<sup>e</sup> et au 9<sup>e</sup> échelon).

- 30% des collègues promouvables au 7<sup>e</sup> et au 9<sup>e</sup> échelon ont eu une accélération de carrière d'un an : 49 collègues en ont bénéficié pour l'accès au 7<sup>e</sup> échelon et 41 collègues en ont bénéficié pour l'accès au 9<sup>e</sup> échelon.
- Les collègues promouvables à un avancement accéléré au 7<sup>e</sup> et au 9<sup>e</sup> échelon ont vu leur situation examinée à partir de l'avis rendu par Madame La Rectrice suite au rendez-vous de carrière 2017-2018.
- La situation des collègues promouvables à un avancement accéléré au 7<sup>e</sup> et au 9<sup>e</sup> échelon n'ayant pas bénéficié l'an dernier d'un rendez-vous de carrière a été examinée par les corps d'inspection et la CAPA. Après étude attentive de leur dossier, ces collègues ont obtenu un avis favorable ou non favorable à l'accélération. Dominique et Rafikha n'ont eu de cesse de dénoncer ce choix

binaire et d'intervenir pour que ces collègues ne soient pas pénalisés par l'absence de leur rendez-vous de carrière l'an dernier. L'Administration a décidé de traiter leur situation à part et d'appliquer le ratio des 30% de promotions et cela en fonction de leur barème.

- Critères de départage du barème : avis rendu par la Rectrice, ancienneté de grade, ancienneté d'échelon et âge.

#### Passage au 7<sup>ème</sup> échelon :

Promouvables : 164          promus : 49          avis du dernier promu : excellent.

Ancienneté de grade du dernier promu : 3 ans

Ancienneté dans l'échelon du dernier promu : 2 ans

#### Passage au 9<sup>ème</sup> échelon :

Promouvables : 137          promus : 41          avis du dernier promu : excellent.

Ancienneté de grade du dernier promu : 7 ans

Ancienneté dans l'échelon du dernier promu : 2 ans 3 mois et 19 jours

**Plus que jamais, le SNUEP-FSU revendique la déconnexion totale entre l'évaluation et l'avancement, avec une carrière pouvant être parcourue par tous sans obstacle de grade et à un rythme unifié le plus favorable pour tous.**

## CLASSE EXCEPTIONNELLE : QUELQUES NOUVEAUTES.

La circulaire de cadrage pour l'accès à la classe exceptionnelle est sortie le 26 avril 2019.

Nous vous rappelons que si vous remplissez les conditions pour accéder au grade de la classe exceptionnelle, vous pouvez compléter et vérifier votre dossier **du 29 avril au 17 mai 2019**.

Le dossier est entièrement dématérialisé et donnera lieu, à l'issue de la période de connexion, à la saisie par les chefs d'établissement et IEN d'avis littéraux et circonstanciés.

Nous vous rappelons que deux viviers distincts sont identifiés pour l'accès à la classe exceptionnelle. Le premier vivier est constitué des agents qui justifient de huit années de fonctions accomplies dans des conditions d'exercice difficiles ou sur des fonctions particulières fixées par arrêté ministériel.

**L'accès à la classe exceptionnelle au titre du 1er vivier nécessite de faire acte de candidature.**

Le second vivier est constitué des agents qui ont atteint le sixième échelon de la hors classe.

Vous trouverez sur notre site la circulaire ainsi que les deux annexes qui rappellent les conditions générales, les règles de barème, les conditions pour candidater au titre du vivier 1.

**Adresse :** <http://versailles.snuep.fr/>

**Onglets :** informations rectorat de Versailles puis classe exceptionnelle

### Quelques rappels :

L'appréciation qualitative porte, pour les 2 viviers, sur le parcours professionnel et la valeur professionnelle de l'agent au regard de l'ensemble de sa carrière, et tient également compte, pour le seul 1<sup>er</sup> vivier, des fonctions exercées mentionnées **dans les notes de service n° 2019 -061 et n° 2019 – 062**.

Les conditions s'apprécient au 31/08/2019 et donne donc lieu à un barème total puis à un classement des agents

Nous ne connaissons pour l'heure pas encore le nombre de promus pour l'année 2019. Le groupe de travail se tiendra, sauf changement à venir, le mercredi 3 juillet et la CAPA le mardi 9 juillet.

**Le parcours de carrière** tient compte de l'échelon et dans l'ancienneté dans l'échelon. Ce dernier ne peut pas dépasser 48 points. Vous trouverez les barèmes correspondants ci-dessous.

<b>Echelon</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Ancienneté (années) dans l'échelon</b>	<b>0</b>	<b>0&lt;x&lt;1</b>	<b>1&lt;x&lt;2,5</b>	<b>0</b>	<b>0&lt;x&lt;1</b>	<b>1&lt;x&lt;2</b>	<b>2&lt;x&lt;2,5</b>	<b>0</b>	<b>0&lt;x&lt;1</b>	<b>1&lt;x&lt;2</b>	<b>2&lt;x&lt;3</b>	<b>0</b>	<b>0&lt;x&lt;1</b>	<b>1&lt;x&lt;2</b>
<b>Barème en points</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>27</b>	<b>30</b>	<b>33</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>42</b>
<b>Echelon</b>	<b>6</b>	<b>6</b>												
<b>Ancienneté (années) dans l'échelon</b>	<b>2&lt;x&lt;3</b>	<b>&gt;3</b>												
<b>Barème en points</b>	<b>45</b>	<b>48</b>												

**Le parcours professionnel** donne lieu à un avis recteur qui se décline sur quatre niveaux avec un barème associé.

**EXCEPTIONNEL : 140 POINTS**

**TRES SATISFAISANT : 90 POINTS**

**SATISFAISANT : 40 POINTS**

**INSATISFAISANT : 0 POINT**

Cet avis recteur est la résultante des avis littéraux et circonstanciés des chefs d'établissement et IEN.

Le barème total attribué à chaque agent promouvable est la somme des barèmes correspondant aux parcours de carrière et professionnel

### Quelques nouveautés pour le vivier 1 :

#### Deux précisions :

- ✚ Pour l'affectation dans un établissement de l'enseignement supérieur ou l'exercice, dans son intégralité de service, dans une classe préparatoire aux grandes écoles.

Pour la session 2019, **Les affectations en classe préparant au diplôme de comptabilité et de gestion, au diplôme supérieur d'arts appliqués ou au diplôme des métiers d'art, ou des affectations dans une section de techniciens supérieurs ne sont plus prises en compte pour la campagne 2019.**

Toutefois, les agents reconnus éligibles gardent le bénéfice de ces fonctions si celles-ci étaient reconnues lors des campagnes 2017 et 2018.

- ✚ La fonction de formateur académique.

Lors des sessions antérieures, seuls les détenteurs du CAFFA (reconnaissance très récente) pendant huit années pouvaient en bénéficier c'est-à-dire quasiment personne. Aujourd'hui, le texte prévoit son élargissement de la manière suivante « détenteurs du CAFFA **ou ayant exercé, conformément à une décision du recteur d'académie, la fonction de formateur académique auprès d'une école de formation d'enseignants (IUFM ou ESPE) antérieure au décret du 20 juillet 2015.** » Les services accomplis en qualité de formateur académique sont pris en compte quelle que soit la quotité de service consacrée à cette fonction.

#### Une nouveauté :

Les fonctions de tuteur des personnels stagiaires enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, portant attribution d'une indemnité sont maintenant prises en compte pour pouvoir candidater au titre du vivier 1.

## CARTE DES FORMATIONS

### Quoi de neuf pour la rentrée 2019 ?

#### **Préambule :**

Le groupe de travail sur la carte des formations professionnelles s'est tenu début janvier dans un contexte un peu particulier car depuis le 1 janvier 2019, la région a été dessaisie au profit des branches professionnelles des ouvertures et fermetures des sections en apprentissage.

Ce qu'il ressort c'est une relative stabilité de cette dernière si l'on met de côté le cas particulier du BP Gestion-administration.

En première année de CAP, il y avait au constat 384 places vacantes au constat sur 3193 places disponibles ce qui reste, étant donné la baisse régulière des effectifs de SEGPA, normal.

En seconde Bac pro, il y avait au constat 571 places vacantes équitablement réparties sur les 4 départements, au constat sur 13045 places offertes ce qui donne une bonne saturation (96,7%).



## Impact sur la carte ?

Globalement, nous pouvons constater :

- Quelques fermetures de ½ sections sur le niveau terminal en MELEC, suite logique des fermetures des années antérieures (Lavoisier Porcheville ; Newton Clichy et Jaurès à Chatenay-Malabry)
- Quelques ouvertures de CAP 1 an mixte (initial + apprenti) comme au château d'épluche à Saint-Ouen l'aumône en conducteur routier marchandises, en peinture en carrosserie au lycée Monde à Savigny sur orge, en installateur sanitaire à Le Corbusier à Corneilles en Parisis et Crémier Fromager à Monod à Antony
- Deux ouvertures de FCIL comme en électrotechnique/mécanique à Jules Vernes à Sartrouville, pilote de matériel numérique pour fabrication ameublement à Le Corbusier à Corneilles en Parisis. Une fermeture de FCIL aide-soignante est à noter sur Jaurès Chatenay-Malabry.
- L'ouverture du BTS aéronautique à Cerny et du BTS économie sociale et familiale à Virginia Henderson à Arnouville les Gonesse. D'autres BTS ont reçu un avis opportun mais n'ont pas pu être ouverts faute de crédits.

## Situation du GA.

Si le Secrétaire Général Adjoint a voulu mettre en valeur le fait que l'académie de Versailles était bien dessous de l'objectif ministériel à savoir fermeture de 50% des capacités d'accueil sur le BP GA, il nous faut tout de même constater que :

- La rentrée 2019 actera la fermeture de 250 places sur le niveau seconde soit l'équivalent de 7 divisions à 36 et de 624 places au total.
- Cela se traduit par la fermeture de 19 postes vacants et de 5 postes occupés (MCS).
- La rentrée 2020 répercutera la suppression des 250 places sur le niveau 1<sup>ère</sup> avec ce que cela sous-tend pour les fermetures potentielles de postes.

Devant ce plan social qui s'annonce, les enseignants de GA doivent être reçus par le rectorat pour un entretien et discuter d'éventuels « évolutions de carrière ».

---

**Nous demanderons un état des lieux de cette démarche lors du CTA du juin.**

---

## La 2<sup>ème</sup> HS imposée aux enseignants

Nous, FSU (SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU), nous sommes opposés dès le mois de janvier à cette mesure en rappelant lors du CTMEN du 30 janvier que « le temps de travail des professeurs est déjà de plus de 42 heures par semaine ».

Une nouvelle fois, c'est la logique budgétaire qui a parlé. En effet, dès le mois de décembre, de nombreuses heures postes venaient au niveau national à être transformées en HSA avec, dès les mois de janvier, l'apparition de ces dernières dans les DHG des établissements préparant ainsi le terrain pour la sortie du décret n°2019-309 du 11 avril 2019. Comme annoncé, l'obligation d'accepter une deuxième HSA devient une réalité dès septembre 2019.

Pour Jean-Michel Blanquer, l'augmentation du pouvoir d'achat des enseignant-e-s passe donc par les HSA ce qui ne correspond pas à une augmentation de salaire mais bien au retour à l'idéologie sarkozyste du « travailler plus pour gagner plus ». Tout cela se fait à moindres frais étant donné que les heures supplémentaires sont particulièrement sous payées dans l'enseignement. C'est d'autant plus vrai que le montant de cette deuxième heure supplémentaire, bien qu'obligatoire, sera minoré par rapport au montant de la première.

Ainsi donc, alors que s'accumulent la fatigue, le stress, l'augmentation des effectifs par classe... le ministre ne trouve rien de mieux pour revaloriser nos métiers que de dégrader les conditions de travail.

Cette obligation nouvelle va dans le sens inverse de l'emploi, d'une revalorisation nécessaire des rémunérations, comme du régime indemnitaire, et d'une amélioration des conditions de travail de nature à rendre attractive une profession qui peine à attirer les étudiants.

Pour la FSU, assurer des heures supplémentaires doit demeurer un choix personnel.

## Des dates clés à ne surtout pas manquer pour cette fin d'année scolaire...

Le calendrier pour le mouvement intra est le suivant :

DATES	OPERATION
Lundi 13 mai 2019	-Groupe de travail RQTH
Vendredi 17 mai 2019	- Groupe de travail mouvement spécifique et GT barème
Lundi 20 mai 2019	- Nouvel affichage des barèmes
Jeudi 6 juin 2019	- CAPA affectations
Du vendredi 14 au mercredi 20 juin 2019	- Période de contestations des affectations
Mardi 21 juin 2019	- Groupe de travail révisions d'affectations
Du 1 au 5 juillet 2019	- Phase d'ajustement (GT d'affectation provisoire)

Le calendrier pour les instances départementales et académiques :

DATES	OPERATION
Mardi 15 juin 2019	- Comité technique académique (CTA)
Jeudi 20 juin 2019	- GT Délégations fonctionnelles
Mardi 2 juillet 2019	- CHSCTA

Le SNUEP-FSU vous accompagne pour votre mutation :

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone :

06-08-01-10-16 (Bouillaud Dominique commissaire paritaire titulaire)

06-27-19-61-79 (Bettayeb Rafikha commissaire paritaire suppléante)

N'hésitez pas à nous contacter par courriel : [mutations.versailles@snupe.fr](mailto:mutations.versailles@snupe.fr)

Le calendrier de décembre pour la partie corpo :

DATES	OPERATION
Mardi 21 mai	-Groupe de travail tableau d'avancement
Mardi 28 mai	- CAPA tableau d'avancement
Mercredi 3 juillet 2019	-Groupe de travail classe exceptionnelle
Mardi 9 juillet 2019	- CAPA Classe exceptionnelle

Le SNUEP-FSU répond à vos questions :

N'hésitez pas à nous contacter par téléphone :

06-52-12-95-99 (Guyon Olivier secrétaire académique)

N'hésitez pas à nous contacter par courriel : [snupeversailles@gmail.com](mailto:snupeversailles@gmail.com)



